

DÉCRET N° 2018 - 368 DU 22 AOÛT 2018

portant nomination des membres du Conseil
 d'administration de l'Agence Nationale des Evènements
 Culturels et Sportifs et des Manifestations Officielles.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
 CHEF DE L'ÉTAT,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2018-049 du 15 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
vu le décret n° 2018-109 du 30 mars 2018 portant création et approbation des statuts de l'Agence Nationale des Evènements Culturels, Sportifs et des Manifestations Officielles ;
sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Sports,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 22 août 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence Nationale des Evènements Culturels, Sportifs et des Manifestations Officielles, les personnes dont les noms suivent :

- 1- monsieur **Bellarminus KAKPOVI**, représentant du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
- 2- monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République ;
- 3- madame **Claude BORNA**, représentant de la Présidence de la République ;
- 4- monsieur **Franck DJIGLA**, représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;

- 5- madame **Opportune Georgette QUENUM**, représentant du Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication ;
- 6- monsieur **Alain AYADOKOUN**, représentant du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération ;
- 7- monsieur **Jacques SEKE**, représentant du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Article 2

Monsieur **Bellarminus KAKPOVI** est nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence Nationale des Evènements Culturels, Sportifs et des Manifestations Officielles.

Article 3

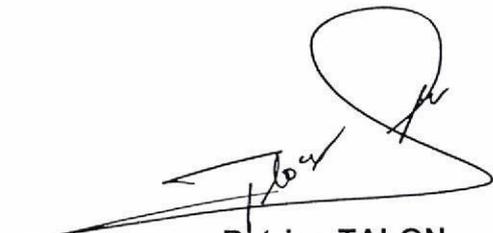
La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable une fois pour compter de la date d'installation officielle.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

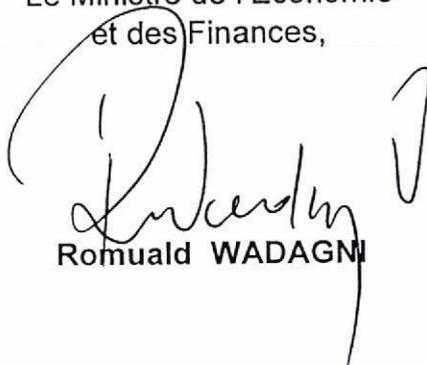
Fait à Cotonou, le 22 août 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Tourisme, de
la Culture et des Sports,



Oswald HOMEKY

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MTCS : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; JORB : 1.